

# Séance du conseil Municipal du 20 juin 2018

## Compte-rendu sommaire

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire rend une lecture sommaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et rappelle les 3 axes principaux du projet :

- Développer le potentiel économique du territoire dont les piliers touristique et agricole,
- Renforcer la centralité du pôle saumurois,
- Valoriser les ressources locales dans un environnement riche et sensible.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un des éléments constitutifs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui doit être voté fin 2019.

### **Projet de méthanisation de la SAS DOUE METHA : avis du conseil municipal**

L'objectif de ce projet agricole, situé à Concourson-Sur-Layon, est de valoriser les déchets organiques et les fumiers, qui, suite à une méthanisation des matières, permettront la production d'un biogaz qui sera injecté dans le réseau de diffusion (notamment chauffage).

Les déchets liés à la production de ce biogaz feront l'objet d'épandages, dont une partie se fera sur la commune de Rou-Marson.

Après un examen détaillé du document de synthèse, des débats et des échanges sur le projet de méthanisation, le conseil municipal émet un avis favorable.

### **Réaménagement de la place Robert Sébille et construction d'un parking**

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres réalisée par le Maître d'œuvre de l'opération.

Le conseil municipal retient l'entreprise COLAS dont la proposition s'élève à 197 435,80 euros HT.

### **Subvention à l'association Dragon Ladies LO.VE**

Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2018 une subvention de 400 euros à cette association.

### **Acquisition de terrain**

A la suite d'une demande d'achat de la parcelle E n° 1307 d'une superficie de 233 m<sup>2</sup> située au bourg de Rou, formulée par un administré de la commune dans la propriété duquel ce terrain est enclavé, le Conseil Municipal accepte de céder cette parcelle au prix de 300 euros.

Cette acquisition sera constatée par un acte administratif de vente.

### **Changement de dénomination d'une adresse postale**

A la demande d'une administrée, le conseil municipal accepte le changement de dénomination d'une habitation située actuellement au numéro 1 route de l'Etang au numéro 2 rue Henri Fricotelle, l'entrée principale de cette maison étant située sur cette rue.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 25 juin 2018

Le Maire,

Rodolphe MIRANDE